



La lettre de l'école maternelle

EDITO

En cette fin d'année scolaire, le moment est arrivé de préparer la prochaine rentrée. Et celle-ci s'inscrit dans la poursuite de la scolarisation obligatoire dès 3 ans. Le contenu de cette lettre propose aux équipes enseignantes des repères pour guider leurs choix dans l'accueil des nouveaux élèves de TPS et PS. Et, concernant plus particulièrement la GS, il y est question de garantir la continuité des apprentissages avec le CP.

Le groupe départemental Maternelle vous remercie pour votre engagement au quotidien dans la réussite de tous les enfants et vous souhaite, avec un peu d'avance, d'agréables vacances.

Mme Y. Bouché, IEN Maternelle 54

La scolarisation obligatoire à trois ans

Elle s'inscrit toujours dans le cadrage national du [BO n°31 du 29 août 2019 - MENE1918999D](#)

Au 1^{er} septembre 2022, elle concernera tous les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Et pour les enfants qui auront 3 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022

Les enseignements de la PS ont été conçus pour couvrir l'ensemble d'une année scolaire. Il est donc important que ces enfants de « fin d'année » puissent bénéficier de la totalité des enseignements de la PS, programmés sur une année scolaire complète.

Une attention particulière sera portée aux situations pour lesquelles le transport scolaire et la restauration ne sont pas faisables réglementairement. Afin de rendre possible l'accueil de tous les élèves, les directeurs prendront l'attache de



leur Inspecteur pour étudier ces quelques cas et trouver une organisation avec la collectivité.

Aménagement du temps de présence à l'école maternelle

Afin de respecter les rythmes biologiques des enfants inscrits en PS, les parents peuvent demander une scolarisation à mi-temps, **uniquement le matin**. « Les familles ne doivent pas être incitées à demander un tel aménagement et encore moins se le voir imposer » (Extrait du BO n°31), en particulier pour des contingences d'acquisition de la « propreté » (Cf. [Article du site Maternelle](#) & [Lettre de l'école maternelle n°14](#) pour anticiper en équipe des situations complexes).

Cette possibilité ne concerne pas les enfants de TPS, de MS et de GS.

Pour les enfants qui relèveraient du handicap, l'emploi du temps est élaboré dans le cadre du PPS ([Plan personnalisé de scolarisation](#)).



Actualité

« Au revoir la rue d'Auxonne... »

Les équipes des Inspections de l'Éducation nationale de l'ASH, de Nancy 1 et 2, de Saint Max et de Villers préparent leur déménagement de la rue d'Auxonne. À l'exception de la circonscription de Villers, elles s'installeront début juillet au n°9 de la rue des Brice à Nancy, dans les locaux rénovés de l'ancienne Ecole des Mines. Elles seront également rejointes par l'équipe de Jarville.

Explorer le monde au Cycle 1

Renouvellement de la convention avec l'ACADÉMIE des SCIENCES et la fondation LA MAIN À LA PÂTE
A consulter : [des séquences d'activités pour le cycle 1](#)

Rendez-vous

Congrès AGEEM

Du 6 au 8 juillet 2022

« De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain : VIVE LE TEMPS DE L'ÉCOLE MATERNELLE » à BOULAZAC (Dordogne)

- Consulter le [guide pédagogique](#)

Pour contribuer à l'une des prochaines *Lettres de l'école maternelle*, proposez un **mot d'enfant**, une référence, un article ou un témoignage en envoyant un mél à Mme Y. Bouché, IEN Maternelle 54 ce.ien54-pre-elementaire@ac-nancy-metz.fr

La rentrée : un moment délicat à préparer en amont

Anticiper la problématique de la séparation, de la découverte d'un nouveau milieu et de ses règles de fonctionnement relève d'un véritable projet à présenter lors du dernier conseil d'école.

Dès le mois de juin, l'enfant et un de ses parents peuvent être invités à participer à un moment de vie dans la future classe, afin de créer une image positive de l'école. Le plan Vigipirate ne doit pas être un obstacle puisque les adultes présents sont connus et leur nombre limité afin de respecter les gestes barrières. Il faut indiquer à l'adulte qui accompagne l'enfant que celui-ci reste sous sa responsabilité.



Sur le site départemental Maternelle

- ▶ [SCOLARISATION OBLIGATOIRE A 3 ANS](#) : INSCRIPTIONS enfants nés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 – Aménagement du temps de la journée pour les PS.
- ▶ [Une rentrée réussie des TPS](#) et le [Guide d'entretien pour le Directeur](#) : des préconisations transposables à la PS.
- ▶ Des repères pour [construire un dialogue réussi avec les familles](#)
- ▶ La [RENTREE ECHELONNEE](#) : pourquoi ? Comment ?
- ▶ Anticiper l'accueil des enfants qui sont en cours d'acquisition de la **CONTINENCE** : [Article du site Maternelle](#) & [Lettre de l'école maternelle n°15](#)
- ▶ [Pour un accueil bienveillant à l'école maternelle](#) (Lettre n°6)

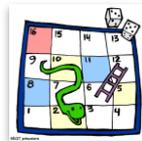
Activités géométriques - Exploration des formes de la PS à la GS

De nombreuses activités mettant en jeu des notions de géométrie sont proposées au quotidien dans les classes de la PS à la GS. Retrouvez sur le site départemental [les ressources réalisées pour le Forum Maternelles 2022](#) traitant des sujets suivants :

- l'enjeu de ces activités mathématiques ;
- la manipulation, un véritable levier pour apprendre mais à quelles conditions ;
- le choix des situations qui vont amener les enfants à réfléchir, mettre en œuvre des procédures de plus en plus efficaces, se construire des images mentales des objets, des formes, des situations ;
- le langage développé pour nommer mais surtout décrire les actions ainsi que les objets et les formes.

La répartition pédagogique

En fin d'année, il appartient au conseil des maîtres de déterminer l'organisation et la répartition des classes pour la rentrée scolaire suivante ([Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990](#) – Article 14). Cette répartition doit s'effectuer davantage en fonction d'objectifs pédagogiques que pour des contraintes d'effectifs. Dans les cours doubles, les équipes enseignantes veilleront à composer des groupes d'au moins 5 ou 6 élèves, en particulier pour les TPS. Cela permettra de prendre en compte les besoins spécifiques de ces très jeunes enfants en évitant de les soumettre de façon précoce aux rythmes des PS.



La continuité GS/CP

Elle a pour objectif de penser la continuité du parcours des élèves, tant du point de vue des apprentissages que du point de vue du fonctionnement de la classe. Elle s'appuie, entre autres, sur [la synthèse des acquis de fin de cycle 1](#), un document individuel, institutionnel et **obligatoire**. Elle est renseignée à *partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle précise ce que l'élève sait faire et ses besoins pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Cette synthèse relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique du cycle, elle ne donne pas lieu à la passation d'épreuves spécifiques d'évaluation*. Elle est transmise aux parents et à l'école élémentaire (Cf. [Evaluation Positive](#)) Téléchargez ce document : [Version odt](#) - [Version word](#) - [Version pdf](#)



Mot d'enfant...

V. (4 ans) :

« Maîtresse ? Les écureuils aussi ça mange des pommes noisettes ? »

La mallette des parents

[La MALLETTE des PARENTS](#) : un site dédié aux **parents** et aux **professionnels** de l'éducation : des conseils, des ressources et des outils dans différentes langues pour comprendre les enjeux de l'école et renforcer les liens entre les différents acteurs de la réussite scolaire des enfants.



à [Re]LIRE

Les GS dédoublées

« Le dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire vise à offrir aux enfants les plus fragiles, un encadrement renforcé pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux prédictifs de réussite du parcours scolaire.

L'objectif à travers ce dispositif est de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque élève. »

Découvrir : [FOCALES – LEVIERS – POINTS de VIGILANCE](#) (Mission Maternelle – Versailles)